



PRÉFET DE L'ALLIER

Moulins, le

8 NOV. 2012

Circulaire n°83 Bis

Le Préfet de l'Allier

à

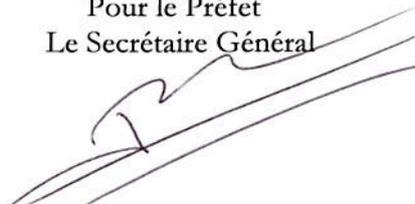
**Mesdames et Messieurs les Maires du Département
En communication : Messieurs les Sous-Préfets de
MONTLUCON et de VICHY**

Objet : Commémoration de l'Armistice du 11 novembre 1918

J'ai l'honneur de vous informer qu'à l'occasion de la commémoration de l'Armistice du 11 novembre 1918, les bâtiments et édifices publics devront être pavés aux couleurs françaises du samedi 10 novembre au lundi 12 novembre 2012.

Je vous remercie également de bien vouloir veiller à ce que l'état des drapeaux utilisés soit toujours conforme au respect dû à l'emblème national.

Pour le Préfet
Le Secrétaire Général



Serge BIDEAU